

## L'archevêque de Burgos contre la nouvelle loi espagnole sur l'avortement

**Author** : Riposte Catholique

**Categories** : [Episcopats locaux](#)

**Date** : 16 juillet 2010

Lu sur le blog [Benoît et moi](#), via le [Salon beige](#), cette lettre pastorale de l'archevêque de Burgos en Espagne:

"Le 5 juillet 2010 [...] a été promue une loi inique qui s'oppose frontalement à la droite raison et à la plus élémentaire justice. Telle est la loi qui établit que les Espagnols ont le droit de tuer les non - nés, à partir du moment où ils le font avant les 14 semaines. Disons-le très clairement : cette loi n'est pas une loi, même si elle se présente ainsi du fait d'instances politiques et législatives. Ce n'en est pas une car personne n'a le droit d'éliminer un innocent. En cela, elle n'oblige pas. La droite raison ne peut admettre comme droit le fait de tuer une personne qui n'a commis aucune faute.

J'ai dit « raison », non religion. Car le droit d'exister d'une personne déjà conçue, même si elle n'est pas encore née, n'est pas une croyance de telle ou telle religion. On n'a pas besoin d'être croyant pour affirmer qu'un innocent a le droit d'être défendu et respecté dans son intégralité. La droite raison comprend qu'une personne, un être humain, ne peut ne peut être détruite par une responsabilité étrangère. Encore moins si c'est pour gagner de l'argent ou des voix. Le sens commun se rebelle.

C'est une tromperie d'affirmer que cette loi a été approuvée par la majorité du parlement et qu'elle est représentative de la majorité des citoyens ; ou de dire que si le Tribunal Constitutionnel la déclare conforme, ce serait désobéir que s'y opposer et que cela mériterait une sanction. La tromperie consiste à attribuer à des politiques, des juges ou des citoyens, un droit qu'ils n'ont pas. Et personne n'a le droit de légiférer sur le fait qu'on peut tuer un innocent. Quelle société subsisterait si on déclare que c'est un droit citoyen décidé par la majorité de tuer des innocents."

Merci, Monseigneur, de parler pour les innocents à naître!

Et merci de nous rappeler qu'une loi inique n'est pas une loi, que la loi civile doit nécessairement, pour obliger en conscience, être conforme à la loi naturelle et à la loi divine... Et tant pis si ça fait bondir les "démocratistes"! Comme le disaient les Apôtres: Non possumus, nous ne pouvons pas obéir à ces lois qui nous commandent de détourner les yeux quand on tue les innocents, qui nous commandent même d'être complices de leur assassinat...